

REPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE VAUVENARGUES

DEPARTEMENT DES  
BOUCHES DU RHONE

NOMBRE DE MEMBRES

SEANCE DU 28 AVRIL 2005

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui a pris part à la Délibération
15	13	13

N° 2005 / 29

Date de la convocation  
21 / 04 / 2005

L'an deux mil cinq le 28 avril à dix neuf heures.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Christian de BARBARIN, Maire.

Présents : tous les conseillers municipaux à l'exception de Madame Cati ALLANNO-GALLE qui a donné pouvoir à Monsieur Christian de BARBARIN, de Monsieur Jacques CRACOWSKI qui a donné pouvoir à Monsieur Philippe CHARRIN, de Madame Corine AUBERGIER qui a donné pouvoir à Monsieur Marc CHEILLAN, de Madame Liliane BOURDIEU qui a donné pouvoir à Monsieur Jean-Pierre CHAMAYOU.

Madame Christiane SAVASTA a été élue secrétaire de séance.

**Objet de la délibération**  
**MOTION TGV.**

Le conseil municipal convaincu de la nécessité de desservir Nice et l'est de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, après avoir pris connaissance du débat public sur le projet de LGV dans notre région, à l'instar de la Communauté du Pays d'Aix et du Syndicat Mixte Grand Site Sainte Victoire, a pris clairement position en faveur du tracé desservant Toulon et la Côte d'Azur par la gare de l'Arbois et Marseille.

La commune est en effet située dans une des plus importantes zones «Natura 2000» de la région sur un périmètre de 29.000 hectares au cœur du site classé «Grand Site Sainte Victoire».

La commune considère que le périmètre de 35.000 hectares du Grand Site Sainte Victoire, labellisé «Grand Site de France», doit être préservé sur l'ensemble de son territoire.

Le conseil municipal se prononce fermement contre tout tracé qui serait orienté par le trajet de la Durance ou emprunterait la vallée de l'Arc.



*M. Christian de BARBARIN*